

Cahier des charges Ylang - Ylang
Paiement des aides directes végétales mises en place à Mayotte, dans le
cadre du programme POSEI, pour la campagne 2024

N° PACAGE de l'exploitant :

Densité minimale en ylang-ylang: 200 arbres/ha

Pour l'entretien / récolte / vente de fleurs

L'entretien annuel des arbres est défini comme suit :

- ✓ Taille et pincement pour le maintien de la hauteur des arbres compatible avec une récolte manuelle ;
- ✓ Le tronc de l'arbre est taillé de sorte que toutes les branches retombent à hauteur d'homme ;
- ✓ Les arbres morts ou improductifs seront remplacés ;
- ✓ Un débroussaillage mécanique, manuel ou par pâturage sera opéré entre les plantations : nettoyage des adventices poussant sous couvert afin de faciliter la cueillette.

Les justificatifs de la vente de fleurs ou d'essence (factures indiquant le poids de la production vendue et le nom de l'acheteur) devront être conservés.

Je, soussigné(e)

Certifie remplir les conditions au titre de la campagne 2024, du cahier des charges ci-dessus.

Fait le

Signature